

M. Sommerville:

D. Voulez-vous continuer?—R. L'item suivant est une comparaison des profits et pertes de la fusion, montrée à l'état n° 12. L'état n° 12 montre les gains annuels, avant et après la dépréciation de l'organisation dans son ensemble du temps de la constitution de *Simpsons Limited* (1925) en société civile jusqu'au 3 janvier 1934; les charges sur ces gains pour les intérêts et les dividendes sur les obligations et les actions des compagnies constituantes dans les mains du public et pour les intérêts des obligations du trust de valeurs, etc., et les profits ou pertes nets de la fusion. Au bas de l'état on voit combien de ces profits ont été payés en dividendes sur les actions de *Simpsons Limited*.

Le TÉMOIN: Quant aux gains antérieurs à 1925, qu'on ne voit pas dans l'état n° 4...

M. Sommerville:

D. Avant de mettre de côté l'état n° 12, je voudrais vous demander...—R. J'y reviendrai dès que nous aurons fini avec les gains avant cette date.

D. C'est bien continuez?—R. Du temps de la constitution de la *Robert Simpson Company Limited* en société civile, en 1896 jusqu'à 1925, les opérations de la compagnie et des filiales qu'elle a acquises pendant cette période, ont eu un grand succès—les profits après la dépréciation, les intérêts des obligations, les impôts sur le revenu, etc., s'élevant à \$14,429,498. Voici les dividendes de cette période:

Actions privilégiées—		
En espèces. . . . .		\$2,122,532
Actions ordinaires—		
En espèces. . . . .	\$4,450,923	
Dividendes en actions—		
Actions privilégiées. . . . .	500,000	
Actions ordinaires. . . . .	2,603,300	
		7,554,223
		<u>\$9,676,755</u>

Solde du compte d'excédent du 4 février 1925, date de la constitution de *Simpsons Limited* (1925) en société civile, \$4,752,743.

Gains de 1925 à 1933 inclus; les profits annuels de la fusion, tant avant qu'après la dépréciation (voir l'état n° 12) en même temps que les pourcentages de ces gains par rapport à la mise de fonds nette (à savoir, obligations et actions souscrites moins la plus-value provenant des expertises des immobilisations). Voulez-vous que je vous les lise?

M. SOMMERVILLE: S'il vous plaît, c'est important.

Le PRÉSIDENT: Insérez tel quel cet état dans le compte rendu. Vous pouvez en lire quelques-uns.